



Destruction de la formation initiale : étape vers la casse du statut des enseignant·es

vendredi 21 décembre 2018, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

DESTRUCTION DE LA FORMATION INITIALE : ÉTAPE VERS LA CASSE DU STATUT DES ENSEIGNANT·ES

Depuis juin, trois rapports sont sortis remettant en cause la structure actuelle de la formation des enseignant·es (Cour des comptes, Sénat, CAP 22). Ils sont convergents et permettent de comprendre ce que Blanquer prépare depuis la rentrée.

Grâce à un « cavalier législatif » intégré dans la loi sur « L'école de la confiance », la fin des Espé semble actée, remplacés par des « INSPE ».

Au-delà du changement de nom, c'est un changement global de la formation qui est prévu. Au lieu de concevoir l'enseignement comme « un métier qui s'apprend », la philosophie générale du projet est « le métier est formateur ». Et c'est l'employeur·e, l'éducation nationale, qui va reprendre la main sur la formation.

Dès janvier 2019, un nouvel arrêté Master MEEF (applicable dès septembre 2019) va être imposé. Dans les documents d'accompagnement, le terme fonctionnaire stagiaire (pour celles et ceux qui sont admis aux concours en fin de M1 actuellement) a disparu, remplacé par « étudiants en stage ». La part des stages en responsabilité va être augmentée, passant de 20 ECTS (crédits européens) sur 60 actuellement en M2 à 40 ECTS. Le tout accompagné par une novlangue issue du management : « lesson study, micro-enseignement, programmes d'apprentissages utilisant l'intelligence artificielle... ».

Sous couvert de « professionnaler » et de renforcer « l'attractivité du métier », des I.U. sans formation, les étudiants vont se retrouver devant élèves, pour un salaire dérisoire. Les bourses universitaires sont même présentées comme un moyen de rémunération des AED, qui se retrouvent à tenir temps devant élèves pour moins de 300 € par mois !

D'ailleurs, certains rectors mettent en place actuellement un partenariat avec le CMIJ pour pouvoir as-



surer les remplacements des profs absents par les AED.

Enseigner est réduit à des tâches d'éducation, comme appliquer la méthode d'apprentissage de la lecture imposée par le ministère... et non de conception. Il ne s'agit plus de former les futurs enseignant·es mais bien de les « former », de réduire encore ce qu'il reste de liberté pédagogique.

L'autre objectif de cette réforme, classé en affiché dans Cap 22, est de supprimer massivement des postes dans la fonction publique. Le Ministère n'annonce officiellement le positionnement du nouveau concours qu'à la fin du printemps 2019, mais une admission en fin de L3, puis une admission en fin de M2 (1 an plus tard qu'actuellement) permettra de supprimer 25000 postes de fonctionnaires stagiaires d'un trait de plume. Et les personnels actuellement dans les Espé, sans statut universitaire, sont également sur la sellette.

Blanquer n'a rien pu de constater que le problème de la formation, ce sont les « pédagogues » ! Il veut donc qu'au moins un tiers des formateur·rices soient devant élèves. Ce qui veut dire que ces personnes seront plus soumises à la hiérarchie de l'éducation nationale. L'employeur décide du contenu de la formation, choisit les formateur·rices et les directeur·trices des Espé/INSPE...

C'est bien la fin de l'universitarisation. D'ailleurs il est écrit dans l'arrêté que les formations et l'évaluation des futurs enseignant·es pourront être assurées par des organismes extérieurs...

Tout ceci va favoriser la contractualisation des enseignant·es et la casse du statut. Ainsi, il a été confirmé que le référentiel de formation initiale va aussi s'appliquer aux futurs micro-enseignants, avec des exigences de plus en plus nombreuses sur les enseignant·es.

Pour justifier sa réforme, le ministère s'appuie sur le fait, que la formation actuelle n'est pas satisfaisante, en particulier pour les étudiants et stagiaires. Nous partageons ce constat mais nous demandons de véritables moyens et un statut pour les profs en formation. Nous sommes à la FEREC CCT, favorables à un concours complet dès la L3, suivi d'un recrutement comme fonctionnaire stagiaire pendant 2 ans, avec une formation disciplinaire et pédagogique de haut niveau. Il est impensable que les stagiaires ne soient pas considérés comme moyens d'emploi, mais bien en saraménites afin de découvrir progressivement le métier.

Il y a urgence à réviser tous ensemble, étudiants, stagiaires, formateur·rices, enseignant·es à cette destruction programmée.

Depuis juin, trois rapports sont sortis remettant en cause la structure actuelle de la formation des enseignant·es (Cour des comptes, Sénat, CAP 22). Ils sont convergents et permettent de comprendre ce que Blanquer prépare depuis la rentrée.

Grâce à un « cavalier législatif » intégré dans la loi sur « L'école de la confiance », la fin des Espé semble actée, remplacés par des « INSPE ».

Au-delà du changement de nom, c'est un changement global de la formation qui est prévu. Au lieu de concevoir l'enseignement comme « un métier qui s'apprend », la philosophie générale du projet est « le métier est formateur ». Et c'est l'employeur·e, l'éducation nationale, qui va reprendre la main sur la formation.

Dès janvier 2019, un nouvel arrêté Master MEEF (applicable dès septembre 2019) va être imposé. Dans les documents d'accompagnement, le terme fonctionnaire stagiaire (pour celles et ceux qui sont admis aux concours en fin de M1 actuellement) a disparu, remplacé par « étudiants en stage ». La part des stages en responsabilité va être augmentée, passant de 20 ECTS (crédits européens) sur 60 actuellement en M2 à 40 ECTS. Le tout accompagné par une novlangue issue du management : « lesson study, micro-enseignement, programmes d'apprentissages utilisant l'intelligence artificielle... ».

Sous couvert de « prérecrutement » et de renforcer « l'attractivité du métier », dès la L2, sans formation, les étudiant·es vont se retrouver devant élèves, pour un salaire dérisoire. Les bourses universitaires sont même présentées comme un moyen de rémunération des AED, qui se retrouveront à tiers temps devant élèves pour moins de 300 € par mois !

D'ailleurs, certains rectorats mettent en place actuellement un partenariat avec le CNED pour pouvoir assurer les remplacements des profs absents par les AED.

Enseigner est réduit à des tâches d'exécution, comme appliquer la méthode d'apprentissage de la lecture imposée par le ministère ... et non de conception. Il ne s'agit plus de former les futurs enseignant·es mais bien de les « formater », de réduire encore ce qu'il reste de liberté pédagogique.

L'autre objectif de cette réforme, clairement affiché dans Cap 22, est de supprimer massivement des postes dans la fonction publique. Le Ministère n'annoncera officiellement le positionnement du nouveau concours qu'à la fin du printemps 2019, mais une admissibilité en fin de L3, puis une admission en fin de M2 (1 an plus tard qu'actuellement) permettra de supprimer 25000 postes de fonctionnaires stagiaires d'un trait de plume. Et les personnels actuellement dans les Espé, sous statut universitaire, sont également sur la sellette.

Blanquer n'arrête pas de marteler que le problème de la formation, ce sont les « pédagogistes » ! Il veut donc qu'au moins un tiers des formateur·trices soient devant élèves. Ce qui veut dire que ces personnels seront plus soumis à la hiérarchie de l'éducation nationale. L'employeur décide du contenu de la formation, choisit les formateur·trices et les directeur·trices des Espé/INSPE...

C'est bien la fin de l'universitarisation. D'ailleurs il est écrit dans l'arrêté que les formations et l'évaluation des futurs enseignant·es pourront être assurées par des organismes extérieurs...

Tout ceci va favoriser la contractualisation des enseignant·es et la casse du statut. Ainsi, il a été confirmé que le référentiel de formation initiale va aussi s'appliquer aux futurs néotitulaires, avec des injonctions de plus en plus nombreuses sur les enseignant·es.

Pour justifier sa réforme, le ministère s'appuie sur le fait, que la formation actuelle n'est pas satisfaisante, en particulier pour les étudiant·es et stagiaires. Nous partageons ce constat mais nous demandons de véritables moyens et un statut pour les profs en formation. Nous sommes, à la FERC CGT, favorables à un concours complet dès la L3, suivi d'un recrutement comme fonctionnaire stagiaire pendant 2 ans, avec une formation disciplinaire et pédagogique de haut niveau. Il est impératif que les stagiaires ne soient pas considérés comme moyens d'emploi, mais bien en surnuméraires afin de découvrir progressivement le métier.

Il y a urgence à résister tous ensemble, étudiant·es, stagiaires, formateur·trices, enseignant·es à cette destruction programmée.